

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MARS 2011

Date de convocation : 28.02.2011

La séance est ouverte à 21 heures

Présents : Mme CHARRIER, M. PANNAUD, Mme MICHAUD, MM. FOURRÉ, GRAVELLE, Mme FALLOURD, M. MACHEFERT, Mme GRELET, M. GATINEAU, Mme MONTALESCOT, M. RICHON, Mmes FOURNALES, SAUZÉ, MM. HANNIER, NAUD, GODARD,

Excusés ayant donné pouvoir : M. de ROUX, Mme MAUREL, M. CANUS, M. GIRAUX.

Absents : Mme LAFOND, MM. DUPONT, DAUNAS.

Secrétaire de séance : Mme MICHAUD Nicole

En l'absence de Monsieur de ROUX, Maire, Madame CHARRIER, Premier adjoint, préside la séance.

Avant d'ouvrir la séance, Madame CHARRIER souhaite que le Conseil Municipal ait une pensée pour Serge GOLDBERG, disparu tragiquement, vendredi dernier. Le Conseil Municipal, après avoir observé une minute de silence, transmet à la famille, ses plus sincères condoléances.

Approbation du procès-verbal de la séance du 07 Février 2011

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 07 Février 2011.

CESSION DES TERRAINS RUE ABBÉ VIEUILLE

Madame CHARRIER rappelle la mise en vente par la Commune des terrains sis Rue Abbé Vieuille, cadastrés AZ 511 - 509 et 401 d'une superficie totale de 1299 m² environ.

Elle indique que ces terrains ont été divisés en 3 lots dont deux ont déjà trouvé acquéreurs.

Elle rappelle que les services de France Domaine ont estimé à 40 € le prix du m².

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, à l'unanimité, donne un avis favorable à la vente de ces terrains au prix de 40 € le m² et autorise Monsieur le Maire à signer les actes et toutes pièces à intervenir.

IMMEUBLE VEILLON

Recouvrement des frais de démolition

Madame CHARRIER rappelle la procédure d'immeuble menaçant ruine engagée à l'encontre de Mme VEILLON Anne-Marie pour des immeubles lui appartenant Rue Saint Antoine.

Elle fait part au Conseil Municipal de la démolition de l'immeuble réalisée par l'entreprise ALM ALLAIN dont la facture d'un montant de 31 754.05 € a été réglée par la Commune.

Elle propose de procéder au recouvrement de cette somme auprès de Mme VEILLON Anne-Marie.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'émission d'un titre de recettes d'un montant de 31 754.05 € à l'encontre de Mme Anne-Marie VEILLON.

Procédure d'expropriation

Madame CHARRIER explique que la démolition de cet immeuble laisse apparaître un terrain qui constitue une friche en plein centre bourg.

Il est d'intérêt public pour la Commune d'appréhender ce terrain afin de réaliser un aménagement dans cette partie du vieux bourg de Chaniers, situé dans le périmètre de l'église classée, qui soit compatible avec l'urbanisation existante et permette d'améliorer le bâti.

Pour ces raisons, elle propose de lancer une procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique sur ce terrain.

Le Conseil Municipalité, après en avoir délibéré, donne un avis favorable à cette proposition.

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Madame CHARRIER indique au Conseil que la Commune rencontre actuellement des problèmes de trésorerie en raison du versement tardif des dotations de l'Etat.

Il est donc nécessaire de procéder à l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 150 000 €.

Plusieurs banques ont été sollicitées (Crédit Mutuel, Crédit Agricole et Caisse d'Épargne).

Après analyse des offres, Mme CHARRIER propose de retenir l'offre présentée par la Caisse d'Épargne.

- | | |
|---|----------------------------|
| - Montant : | 150.000 Euros |
| - Durée : | un an maximum |
| - Taux d'intérêt applicable | Taux Fixe de 2,73 % |
| - Périodicité de facturation des intérêts : | Mensuelle |
| - Commission d'engagement : | 250 Euros |
| - Commission de gestion : | Néant |
| - Commission de mouvement : | Néant |

Madame CHARRIER précise qu'en cas de non utilisation seuls les frais d'engagement seront retenus.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, donne un avis favorable à l'ouverture de cette ligne de trésorerie et autorise le Maire ou l'adjointe aux finances à signer le contrat à intervenir.

REDEVANCE ORDURES MENAGERES

Madame CHARRIER rappelle au Conseil Municipal les tarifs de la redevance « Ordures ménagères » appliqués depuis 2004.

Conteneurs	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS
120 l (120 l (1-2 pers)	145	145
240 l (3-5 pers)	180	180
340 l (6-7 pers)	218	218
660 l (8 pers et +)	303	438

Elle informe le Conseil que les cotisations du SMICTOM ont augmenté de 3.02% par rapport à 2010 et rappelle les cotisations du SMICTOM des années précédentes.

ANNEES	2009	2010	2011
TRAITEMENT	20.00 €	21.00 €	22.00 €
COLLECTE DECHETS ET EMBALLAGE	25.09 €	25.09 €	25.25 €
COLLECTE VERRE ET JOURNAUX	5.76 €	8.30 €	8.30 €
DECHETTERIE	16.17 €	17.00 €	18.00 €
	67.02 €	71.39 €	73.55 €

Monsieur FOURRÉ tient à préciser que cette hausse est due aux taxes sur l'environnement qui sont imposées au SMICTOM.

Il souligne que le tri sélectif est l'affaire de tous et qu'il permet, s'il est bien réalisé, de réduire les coûts.

De même le compostage permet de diminuer les volumes collectés et incinérés.

Madame CHARRIER propose de répercuter cette augmentation sur la redevance ordures ménagères et de fixer comme suit les nouveaux tarifs pour l'année 2011 et de la recouvrer en 2 fois

- Acompte de 50% au 1^{er} Avril.
- Solde de 50 % au 30 Août

	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS
120 l (1-2 pers)	149	149
240 l (3-5 pers)	185	185
340 l (6-7 pers)	225	225
660 l (8 pers et +)	312	451

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, donne un avis favorable aux nouveaux tarifs de la redevance Ordures Ménagères appliqués en 2011 et décide que l'acompte de la redevance (50%) sera recouvrable au 1^{er} Avril et le solde au 30 Août.

PIG –OPAH – Dispositifs « HABITER MIEUX » et « ADAPTATION DU LOGEMENT AU HANDICAP »
--

Mme CHARRIER rappelle au Conseil que par délibération du 06.12.2010 il avait été décidé de reconduire les actions mises en œuvre par la Saintonge Romane portant sur le suivi/animation du PIG (Programme d'Intérêt Général) et la réalisation de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH.(Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat). Une convention avait été signée à cet effet.

Or, il a été proposé d'inclure dans ce programme deux dispositifs « HABITER MIEUX » et « ADAPTATION DU LOGEMENT AU HANDICAP ».

Le dispositif **HABITER MIEUX** permet d'apporter une aide supplémentaire aux propriétaires occupants aux ressources modestes qui réaliseront des travaux sur leur résidence principale pour conduire à une amélioration de 25% d'économie d'énergie.

Cette aide ne peut intervenir qu'en complément d'une subvention de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH).

La prime forfaitaire de base de 1100 € est augmentée en fonction de la participation de la collectivité.

L'engagement de la Commune doit être le même pour l'ensemble des collectivités adhérant à la Saintonge Romane dont la majorité s'est prononcée pour une participation de 500 €.

A cette prime s'ajoute la prise en charge de l'assistance à la maîtrise d'ouvrage d'un montant de 250 € par dossier.

Il convient toutefois de préciser que 20 opérations seront retenues sur l'ensemble du Territoire de la Saintonge Romane.

Le dispositif **ADAPTATION DU LOGEMENT AU HANDICAP** permet aux propriétaires occupants en situation de handicap de bénéficier d'une aide de l'ANAH.

La Commune participe à hauteur de 140 € par dossier . Dix dossiers seront retenus sur l'ensemble du territoire de la Saintonge Romane.

Il convient de passer un avenant à la précédente convention afin d'y inclure ces nouveaux dispositifs.

Monsieur RICHON s'étonne du coût élevé de 250 € pour l'assistance à la maîtrise d'ouvrage par rapport au montant de l'aide allouée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et une contre, décide :

- l'intégration de ces nouveaux dispositifs dans l'avenant au protocole d'accord du PIG pour 2011
- la participation de la Commune à ces deux dispositifs
- D'autoriser le Maire à signer l'avenant pour le PIG en 2011
- D'autoriser le Maire à signer l'avenant à la délégation de maîtrise d'ouvrage au Pays de Saintonge Romane pour 2011

S.I.G. – NUMERISATION DES DOCUMENTS D'URBANISME

Monsieur PANNAUD rappelle au Conseil Municipal la mise en œuvre du Système d'information Géographique (S.I.G.) confiée par délégation à la Saintonge Romane.

Cet outil permet la consultation du cadastre et des différents réseaux (EDF, eau et assainissement).

La Saintonge Romane lance à présent la numérisation des documents d'urbanisme qui, jusqu'à présent, étaient sous format papier.

De ce fait, il est nécessaire de constituer un groupement de commandes avec l'ensemble des communes souhaitant faire numériser leur document d'urbanisme, pour la durée du marché.

Il est proposé de confier la signature, la notification et l'exécution de ce marché au Pays de Saintonge Romane et de désigner la Commission d'Appel d'offres du Pays de Saintonge Romane, coordonnateur, comme Comité de Sélection du groupement de commandes.

Une convention constitutive du groupement de commandes en vue de définir l'objet, les missions, et les modalités financières devra être établie.

Enfin, en vue de permettre à d'autres organismes de disposer des données d'urbanisme, il est nécessaire d'établir une convention d'échange définissant les règles d'utilisation et les modalités de diffusion.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à la numérisation des documents d'urbanisme et à la constitution d'un groupement de commandes, désigne la Commission d'appel d'offres de la Saintonge Romane comme coordonnateur et autorise le Maire à signer les conventions à intervenir.

SUBVENTION A L'ATELIER 10

Madame CHARRIER fait part au Conseil du courrier adressé par l'ATELIER 10 en vue de l'obtention d'une subvention destinée à aider au financement de son exposition annuelle qui doit se dérouler les 30 Avril et 1^{er} Mai prochains, lors de la Fête des Fleurs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande présentée et décide d'allouer une subvention de 153 €.

QUESTIONS DIVERSES

FONCTIONNEMENT DU BAC - EMPLOIS SAISONNIERS

Madame CHARRIER indique qu'il est nécessaire de recruter des agents saisonniers à temps complet pour assurer le fonctionnement du bac :

- 1 agent du 1^{er} Avril au 31 Octobre
- 1 agent du 1^{er} au 31 Juillet
- 1 agent du 1^{er} au 31 Août

Elle rappelle que ces agents doivent dorénavant être titulaires d'un brevet de natation et d'un Attestation de Formation aux Premiers Secours.

Ils devront en outre obtenir le Certificat de capacité délivré par la Commission de surveillance de la navigation.

Ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 297.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable au recrutement des agents saisonniers pour assurer le fonctionnement du bac.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE TERRAINS POUR DEPOT DE DECHETS INERTES

Monsieur GRAVELLE rappelle que la Commune de Chaniers ne dispose plus d'un emplacement lui permettant de déposer les déchets inertes tels que gravats, déchets verts.

Il indique que MM. ROFFINEAU, propriétaires des parcelles AR 277, 448 et 449, (Chez Lamy) sur lesquelles se situent d'anciennes carrières, acceptent de mettre ces terrains à la disposition de la Commune.

Pour ce faire, il convient de passer une convention afin de préciser les modalités de cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, mandate le Maire pour signer la convention à intervenir.

INTERCOMMUNALITE -

Madame CHARRIER rappelle au Conseil, la réunion d'information qui a eu lieu le 28 Février dernier avec le Bureau de la CDC du Pays Buriaud. Au cours de cette réunion, les élus de la CDC ont présenté les statuts ainsi que les compétences exercées qui correspondent aux attentes de la Commune. Les conversations se sont déroulées dans un climat très positif.

Elle rappelle au Conseil la lettre de la CDC du Pays Santon en date du 15 Février dernier au terme de laquelle cette dernière juge infondées les demandes faites par CHANIERES pour son adhésion à une future CDA.

Elle propose de donner au Maire tous pouvoirs pour présenter à la CDC du Pays Buriaud une demande d'adhésion sur la base des statuts tels qu'ils existent et tels qu'ils pourront être développés.

Monsieur FOURRÉ estime nécessaire de réaliser une réunion d'information auprès des chagnolais afin d'expliquer cette démarche.

M. PANNAUD pense en effet que ce choix ne paraît pas en premier lieu si évident puisque Chaniers appartient à la première couronne de Saintes ; c'est pour cette raison qu'il est utile de le justifier.

Les conseillers estiment que les compétences exercées par la CDC du Pays BURIAUD correspondent à celles que Chaniers souhaite transférer et que les projets qui pourront être menés seront à sa mesure.

Madame CHARRIER rappelle que le Conseil doit solliciter l'adhésion de Chaniers à la CDC du Pays Buriaud pour que cette demande soit présentée lors de la prochaine réunion du comité syndical de la CDC. Elle souligne que dans les échéances fixées par le Préfet figurent celle de l'élaboration du projet de schéma départemental de coopération intercommunale en février-Mars 2011 dont la présentation est programmée en Avril.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne au Maire tous pouvoirs pour présenter à la CDC du Pays Buriaud une demande d'adhésion sur la base des statuts tels qu'ils existent et tels qu'ils pourront être développés.

INTERVENTION DES CONSEILLERS

- Monsieur GODARD rappelle qu'à la suite de l'édition du nouveau plan de Chaniers qui est intervenue l'an passé, il convient de procéder à la mise à jour des planimètres installés en 3 endroits de la commune (le Maine-Allain, Place de la Gare, Carrefour avenue des Charentes et Charles de Gaulle). Il propose la mise en place d'un quatrième.

Ces panneaux étant financés par la publicité, PUBLICA SERVICE demande l'autorisation de réaliser un démarchage auprès des commerçants et artisans de Chaniers.

Il convient de décider de l'implantation du 4^{ème} panneau.
Le Conseil Municipal décide d'étudier ce dossier.

- Monsieur GRAVELLE indique que la dernière plantation de haie aura lieu le Mercredi 9 Mars à 14h du lieu-dit « Bail Prudhomme » jusqu'au bas du Chemin de la Tonnelle.

- Monsieur GODARD rappelle que la mise en place des installations pour le salon du livre commencera jeudi 10 Mars après-midi.

- Monsieur FOURRÉ indique que Samedi dernier avait lieu la remise de la médaille du courage et du dévouement à Sacha Jeoffret. Celui-ci devait recevoir, le lendemain, à Saintes, la médaille de l'ordre National du mérite.

La séance est levée à 22 h 35

La Secrétaire de Séance,

Nicole MICHAUD